

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/11/2021

Dossier complet le :

17/12/2021

N° d'enregistrement :

5872

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de dérivation des eaux d'utilisation en vue de la consommation humaine, d'instauration des périmètres de protection. Demande de déclaration d'utilité publique des ouvrages BSS000EJHS et BSS000EJHT à 2 200 m³/j sur la Commune de LA HERIE (02) - Lieu-dit "Du Moulin"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT DES EAUX D'ORIGNY-EN-THIERACHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAYAN CLAUDE Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 0 2 0 1 6 7 0 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17°b	Prélèvement pour l'alimentation en eau potable de maximum 460 000 m ³ /an (2200 m ³ /j en pointe) au sein de l'aquifère des calcaires du Bathonien

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le champ captant du Moulin est composé de deux forages, désignés sous les indices BRGM : BSSOOOEJHS (00516X0139/F1) et BSSOOOEJHT (00516X0140/F2). Le champ captant « du Moulin » bénéficie d'une autorisation d'exploitation provisoire en date du 08 septembre 2009. Le prélèvement était de 379 380 m³ en 2020.

Une procédure de DUP a été lancée en 2010 pour la détermination des Périmètres de Protection du captage. Elle a été arrêtée lors de la consultation administrative (parcelle épandue à proximité immédiate). Cet agriculteur a pris sa retraite, la parcelle n'est plus épandue.

Le 12 novembre 2018, une délibération du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable d'ORIGNY-EN-THIERACHE a été prise pour relancer la procédure DUP relative à la mise en place des Périmètres de Protection du Champ captant du Moulin.

L'aquifère capté est les calcaires du Bathonien, son régime est semi-captif dans le secteur sous les alluvions du TON. Aucun travaux n'est à réaliser. Le but est de régulariser sa situation administrative.

4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat Intercommunal d'ORIGNY-EN-THIERACHE regroupe actuellement 15 communes : BUCILLY, BUIRE, EFFRY, EPARCY, GERGNY, LA BOUTEILLE, LA HERIE, LANDOUZY-LA-COUR, LANDOUZY-LA-VILLE, LUZOIR, MONDREPUIS, NEUVE MAISON, OHIS, ORIGNY-EN-THIERACHE et WIMY, pour un nombre total d'habitants de 7472 habitants. Ce syndicat exploite aujourd'hui deux champs captants : le champ captant de La Hérie et le champ captant du Moulin. Le champ captant de La Hérie est autorisé par DUP depuis le 05/05/2010 à hauteur de 370 000 m³/an (production de 169 763 en 2019). Production globale de 521112 m³ en 2019 pour une consommation de 342828 m³/an. Les eaux d'exhaure doivent être traitées (déferrisation). Ce captage est en exploitation depuis fin 2009 (autorisation provisoire). La procédure de périmètre de protection a été engagée en 2010 et a été jusque la consultation administrative où elle a été stoppée.

L'objectif est de relancer l'intégralité de la procédure afin que ce champ captant bénéficie d'une DUP pour son exploitation et sa protection.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne sera engagé.

Ce captage est déjà en exploitation depuis 2010 soit plus de 10 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en exploitation de ce champ captant consiste en un prélèvement au sein de la nappe des calcaires du Bathonien de 110 m³/h ou 2200 m³/j en pointe. Le volume journalier moyen prélevé est de 1427 m³/j sur l'ensemble des deux champs captants et en particulier 997 m³/j au CC du Moulin, le pompage est donc effectif environ 10 heures par jour.

La nappe des calcaires du Bathonien est en continuité hydraulique avec la nappe alluviale du Ton. Le niveau statique de la nappe est observé à 1.9 m de profondeur / sol le 19/06/2006 (+ 148 m NGF).

Ce captage est déjà en exploitation depuis 2010 soit plus de 10 ans. les deux forages fonctionnent en alternance. Les eaux d'exhaure sont envoyées à la station de traitement de La Couture (déferrisation).

Il s'agit d'une régularisation de la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); déclaration d'utilité publique (DUP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume horaire (m3/h) au F1	110 m3/h
Volume horaire (m3/h) au F2	110 m3/h
Volume journalier de pointe global (F1 + F2) (m3/j)	2200 m3/j
Volume annuel maximum avec sécurisation (m3/an) (F1 + F2)	460 000 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle AC 160 Du Moulin 02500
LA HERIE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4° 0 2' 4 6 "E. Lat. 4 9° 5 2' 3 5 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On se situe en bordure immédiate de la ZNIEFF de type 1 : 02THI109 - Bocage de Landouzy et Besmont. Aucune ZNIEFF de type II (la plus proche à 4.2 km). Le champ captant est en exploitation depuis 2010, soit plus de 10 ans. Aucune évolution du prélèvement par rapport à la situation actuelle n'est prévue. Il s'agit d'une parcelle enherbée en ray-gras, qui est régulièrement fauchée (parcelle du périm
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est plane. Le champ captant se situe juste en bordure de la Vallée du Ton. Pas de délimitation de zone humide existante. On se situe à plus de 194 m de la rivière "Le Ton". Ce captage étant en exploitation depuis 2010, l'impact sur la zone humide éventuelle est déjà établi. La faune et la flore s'y sont déjà adaptées depuis longtemps. Un équilibre est en place.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit du périmètre de protection immédiate de ce champ captant AEP. Champ captant du Moulin (BSS000EJHS (00516X0139/F1) et BSS000EJHT (00516X0140/F2)).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On se situe en dehors de toute zone Natura 2000, la plus proche ZPS se situe à 6.5 km (FR2212004) et la plus proche ZSC à 6.5 km (FR2200386)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de ce champ captant engendre un prélèvement d'eaux souterraines dans la nappe des calcaires du Bathonien depuis plus de 10 ans, puisque la mise en service de ces ouvrages date de 2010. Le prélèvement demandé est en pointe de 460 000 m ³ /an (379380 m ³ /an en 2020). Il n'y aura aucun prélèvement complémentaire à la situation actuelle. Il s'agit juste d'une régularisation suite à la procédure qui n'a pas été à son terme.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette exploitation n'aura pas d'impact sur la masse d'eau souterraine. ce captage est déjà en fonction. Ce prélèvement est identique depuis plus de 10 ans.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	I s'agit d'un prélèvement d'eaux souterraines dont le niveau piézométrique se situe à plus de 1.9 m de profondeur par rapport au sol. on observe une drainance de la nappe alluviale, qui est en continuité hydraulique avec les calcaires du Bathonien. Ce prélèvement existe depuis plus de 10 ans. Les équilibres hydrogéologiques ont eu le temps de s'opérer. Il n'y aura aucune incidence sur la biodiversité existante, qui s'y est déjà adaptée depuis 10 ans.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de zones Natura 2000 à moins de 6.5 km. pas d'impact sur la biodiversité existante localement, ni sur les eaux superficielles. Exploitation existante depuis 10 ans. pas de variation de débit ou de volume prélevés. Donc pas d'impact sur les zones Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation pour l'alimentation en eau potable. Contrôle de la qualité de l'eau des eaux prélevées, effectué par l'ARS une fois par an (DUP)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place des périmètres de protection d'un champ captant AEP. Respect des bonnes pratiques agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale, puisque :
aucun travaux n'est prévu,

Ce champ captant AEP est exploité depuis 2010, soit 10 ans,

Les volumes demandés n'ont pas évolués, il n'y aura pas d'impact supplémentaire sur les eaux superficielles ni sur la biodiversité,

Nous joignons le dossier complet transmis à l'hydrogéologue agréé et l'ARS, pour la détermination des périmètres.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 19/11/2021